



**CONSEIL GÉNÉRAL
DE
BURSINEL**

EXTRAIT

Du Conseil Général de Bursinel ayant délibéré le mardi 9 juin 2026
Préavis municipal n° 2 « Indemnités de la Municipalité »
Sous la présidence de M. Claude Verdon

LE CONSEIL GENERAL DE BURSINEL,

- Vu le préavis municipal n°02-2026 concernant les indemnités de la Municipalité,
- Ouï le rapport de la Commission des Finances chargée d'étudier cet objet,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,
- Après délibération,

ACCEPTE

A la majorité (1 abstention)

- **De fixer les indemnités annuelles des membres de la Municipalité comme suit :**
 - **Fixe annuel Syndic : CHF 20'000.-**
 - **Fixe annuel Municipaux : CHF 12'500.-**
 - **Vacations tarif horaire : CHF 50.-**
 - **Débours Syndic : CHF 2'000.-**
 - **Débours Municipaux : CHF 1'500.-**

Le Président
Claude Verdon



La Secrétaire
Julie Gaillard